

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM  
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2013-80 du 28 février 2013 portant désignation  
d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1330112S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignées en qualité d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

Mme Violaine CLOSSON, docteur en pharmacie contractuel.

Mme Candice HANOUN, docteur en pharmacie contractuel.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 février 2013.

Pour le directeur général et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
B. GUÉNEAU-CASTILLA